

Galeries Rénovation

SANS modification aux dimensions

GUIDE
3C

Secteurs patrimoniaux de l'arrondissement de La Cité-Limoilou (hors du Vieux-Québec)
Sous la juridiction de la **Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ)**

COMPOSITION DE GALERIE (voir croquis 1)

Lors de la rénovation de galeries, les composantes employées doivent répondre aux exigences suivantes :

1 Garde-corps et poteaux :

Voir les Guides 3A et 3B.

2 Pontage :

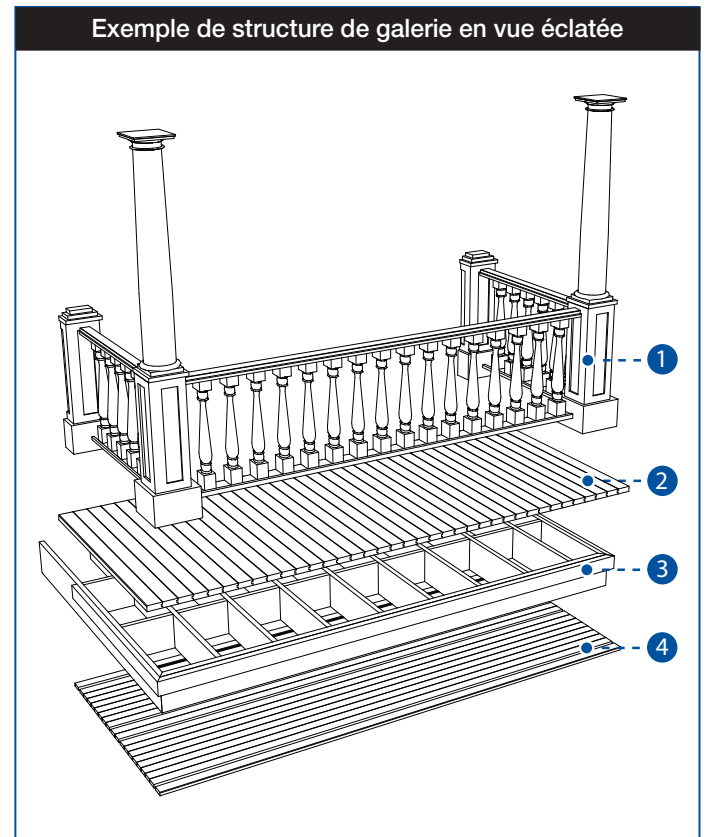
Le plancher des balcons peut être remplacé par des planches bouvetées, de préférence en bois peint ou teint ou de la fibre de verre. Le contreplaqué brut est cependant à éviter car l'exposition aux intempéries délamine la tranche.

3 Fascia:

Idéalement, le fascia doit reprendre le profil d'origine et être composé de planches de bois peintes. Dans certaines situations, des recouvrements métalliques peuvent être envisagés dans la mesure où ils respectent l'apparence traditionnelle de l'édifice.

4 Soffite :

Pour le plafond, des planches bouvetées ajourées en bois peint ou teint sont à privilégier, cependant un profilé en aluminium ressemblant à des planches ajourées peut être acceptable.



Croquis 1

AT-001-2018 (mai 2018)

MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu n'engage pas la responsabilité de la Commission qui doit tenir compte du Règlement R.V.Q.1324 et demeure souveraine dans l'exercice de son pouvoir discrétionnaire.

Pour plus de renseignements, communiquez avec la Division de la gestion du territoire de votre arrondissement ou visitez le www.ville.quebec.qc.ca/travauxurlapropriete